

# MUTUALISATION

Synthèse de la démarche

Septembre 2010

# Développement économique

Libellé de la compétence actuelle (statuts de Guingamp Communauté)	Choix à opérer entre les différentes options		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire	Objectifs poursuivis	Validation par conseil municipal		Forme de l'accord
					oui	non	
Création ou extension de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques aménagement, entretien et gestion des zones d'activités créées sous maîtrise d'ouvrage communautaire y compris la voirie	Aménagement de la gare SNCF de Guingamp (Pôle d'échange Multimodal) <b>option 1</b>		Pas de transfert de foncier à GC ni d'exercice de la maîtrise d'ouvrage directe des travaux par l'EPCI. Pas d'extension de l'intérêt communautaire	Dans cette option GC apporte un simple fonds de concours à un projet communal au titre de sa compétence économique	oui	non	Simple avis des conseils municipaux car décision par délib concordante de GC et de Guingamp
	Aménagement de la gare SNCF de Guingamp (Pôle d'échange Multimodal) <b>option 2</b>	1	Extension de l'intérêt communautaire avec transfert des espaces publics à GC (Parvis + équipements d'accès au site-espaces libérés par SNCF et RFF- parking ville actuel) - MO travaux par GC	Cette option permet un réel portage des investissements par GC, voire un transfert de la compétence aménagement PEM au Pays	25	0	
<b>A ce jour :</b> Zone industrielle de Bellevue - Parc d'activités de Runanvzit - Parc d'activités de Pont-nevez - Extension est de la zone de Kerhollo- extension ouest de la zone d'activités de Kergré - parc d'activités de Kérizac - Espace commercial St-Loup		2	Parc d'activités de Kernilien Parc Brug	Intégrer ce parc dans la liste des zones d'activités d'initiatives communautaires	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	Actions de développement économique	3	Intervention GC en soutien à l'installation et au développement d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales en accompagnement de dispositifs ou de programmes spécifiques	Permettre le financements de projets dans le cadre de politiques spécifiques comme ODESCA -plateforme "initiatives locales" etc...	oui	non	
Construction et gestion d'immobilier d'entreprises	25				0		
					oui	non	
					23	2	

# Aménagement

Libellé de la compétence actuelle		Extension de l'intérêt communautaire	Objectifs poursuivis	Décision à prendre par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (élaboration, institution et application) - Création de ZAC et de ZAD permettant la constitution de réserves foncières pour les acquisitions liées au développement économique, aux besoins du service public de l'eau potable et de l'assainissement ainsi qu'à la réalisation d'équipements nouveaux se rattachant aux compétences facultatives définies dans les statuts - Organisation, financement, gestion et développement du réseau de transports urbains, du transport à la demande en milieu rural, desservant l'ensemble du territoire communautaire ainsi que l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité - Proposition et élaboration des périmètres de zones de développement de l'éolien		Exercice du droit de préemption urbain sur délégation des communes	Plus grande réactivité de GC pour intervenir sur des biens ou des secteurs déterminés en fonction des projets ou des besoins d'intérêt communautaire	06	19	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
Mutualisations Possibles sans transfert de compétences par convention avec les communes	1	Mise en commun outil SIG avec le Pays	Permettre un partage d'outils informatiques et optimiser les coûts	25	0	Accord par simple décision de chaque conseil municipal
	2	Instruction des autoirsations du droit des sols avec le Pays	Anticiper le moindre accompagnement des services de l'Etat	3	22	
	3	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	Répondre aux obligations des communes et EPCI (loi du 11 février 2005) en optimisant les moyens	25	0	

# Habitat

Libellé de la compétence actuelle		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Objectifs poursuivis	Validation par conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Politique du logement social et actions en faveur des personnes défavorisées: Elaboration d'études portant sur le logement et l'habitat - élaboration et suivi du programme local de l'habitat - Pilotage et financement des programmes d'amélioration de l'habitat sur tout ou partie du territoire (OPAH - PIG - PST...) Participation au futur Office Public de l'Habitat issu de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement après son rattachement à Guingamp Communauté	1	Programmation de la construction de logements sociaux en application des objectifs du PLH	Se doter d'outils de suivi de la mise en œuvre du PLH	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	2	Actions et aides financières pour mise en œuvre de la politique d'équilibre de l'habitat social définie dans le PLH	Permettre l'attribution d'aides à la production de logements en accession sociale à la propriété selon les critères définis par le conseil communautaire - attribution d'aides à la créations de logements sociaux - Aides dans le cadre de l'OPAH ...	<b>oui</b>	<b>non</b>	
	3	Subventions à des organismes et associations intervenant dans le domaine du logement social	Mise à jour de la compétence pour tenir compte des pratiques	<b>25</b>	<b>0</b>	
	4	Aménagement et gestion d'une aire de grands passages estivaux et création et gestion d'une aire occasionnelle de regroupement familial	Compléter la compétence actuelle au regard des obligations du schéma départemental	<b>oui</b>	<b>non</b>	
Aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage				25	0	

# Voirie et réseaux

Libellé de la compétence actuelle		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Objectifs poursuivis	Décision à prendre par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Création et gestion de voirie ou d'équipements routiers d'intérêt communautaire: <b>A ce jour</b> : Les rocadés Est et Nord-Ouest, le Rond Point de Runanvzit - Développement de réseaux de télécommunication à haut débit - Interventions sur les échangeurs situés le long de la RN12 (territoire communautaire )		Voie de desserte de la future déchèterie depuis le réseau départemental jusque l'entrée du site	Transférer cette voirie dans la voirie communautaire pour tenir compte des flux de circulation générés par la déchèterie et permettre à GC d'en assumer l'aménagement	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
Accompagnements et mutualisations possibles sans transfert de compétences, ni extension de l'intérêt communautaire mais par convention avec les communes	<b>Avis des conseils municipaux sur propositions 1 et 2</b>					Délibération concordante St-Agathon et GC
				<b>oui</b>	<b>non</b>	
	1	Liaisons douces déchèterie/rue du stade à St-Agathon	Intervention sous forme de fonds de concours de GC	21	4abst	Délibération concordante Guingamp et GC
	2	Liaisons entre l'espace économique St-Loup et Giratoire Gam Vert	Intervention sous forme de fonds de concours de GC	20	5 abst	
	<b>Décision du conseil sur 3 et 4 pour passer une convention de mutualisation</b>					Accord par simple décision de chaque conseil municipal
				<b>oui</b>	<b>non</b>	
3	Définir des procédures et programmes communs sur l'éclairage public, la signalisation, la valorisation des entrées d'agglomération	Harmoniser les pratiques	25	0		
4	Partage des moyens existants en personnel pour expertises techniques	Disposer d'une expertise technique de niveau ingénieur entre communes intéressées	02	23		

# Tourisme

Libellé de la compétence actuelle (statuts de Guingamp Communauté)		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Objectifs poursuivis	Validation par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Création et gestions de zones d'activités touristiques - Aménagement et gestion du camping de Milin KERHE - Aménagement et gestion de petits équipements dans le domaine touristique de la rivière		A toute la compétence "tourisme" sans exception : Les communes ne conserveraient aucun domaine de compétences. Les équipements touristiques seraient transférés à GC (circuits de randonnées etc..) <b>Dans ce cadre, GC serait compétente pour la réalisation d'un plan coordonné des itinéraires de randonnées sur tout le territoire</b>	Développer toute forme d'actions touristiques par simple décision du Conseil communautaire ainsi que la création, gestion et aménagement d'équipements touristiques	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
		<b>OU</b>		<b>oui</b>	<b>non</b>	
	1	Etude, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques communautaires structurants (critères à définir par délibération du conseil communautaire)	Transférer à GC toutes actions de soutien au tourisme dans les <b>limites</b> énoncées dans la rédaction de l'intérêt communautaire et sans transfert d'équipements - Intervention de GC dans les instances touristiques			
	2	Réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement touristique communautaire				
	3	Intervention de GC en soutien aux actions: accueil-information-promotion - animation -développement touristique en cohérence avec les politiques régionales, départementales et locales				
	4	Attribution de subventions à des organismes ou associations à vocation touristique				
	5	Substitution de GC aux communes membres dans les instances locales touristiques ( CRT, CDT, Pays Touristique, Office de T.)				
6	Création d'un observatoire de l'évolution de l'offre et de la demande touristique	<b>la réalisation d'un plan coordonné d'itinéraires de randonnées nécessitera une concertation et des conventions entre les communes intéressées</b>				

# Equipements sportifs

Libellé de la compétence actuelle (statuts de Guingamp Communauté)		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Objectifs poursuivis	Validation par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Soutien à la pratique du sport par des aides financières spécifiques en complément des subventions accordées par les communes	1	Soutien à la pratique du sport à destination des associations sportives disputant des compétitions de niveau national ou seules dans leur discipline et à condition d'utiliser un des équipements communautaires et de justifier d'un nb important de licenciés originaires de GC	Préciser le périmètre de l'intervention actuelle de GC	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	2	Soutien à la promotion d'évènements et de manifestations sportives majeures se déroulant sur le territoire communautaire (impact médiatique fort - projets fédérant des initiatives locales)	Contribuer à la notoriété sportive de GC	25	0	
	3	Programmation, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs jugés d'intérêt communautaire au regard de leur fonction structurante (dimension- niveau de pratique développé) et /ou mutualisant des besoins associatifs et scolaires non satisfaits sur l'agglomération	Aucun transfert automatique d'équipements existants mais permettre à GC d'intervenir directement dans la réalisation et la gestion d'équipements jugés structurants par décision du conseil communautaire	06	19	
		<b>OU</b>		<b>oui</b>	<b>non</b>	
Gestion contractuelle du complexe sportif du lycée d'enseignement général et technologique agricole de GUINGAMP/KERNILIEN - Construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire; A ce jour : La piscine intercommunale sports/loisirs, les tribunes réalisées au stade du Roudourou en application du contrat de concession du 17 octobre 1996, l'Equipement sportif couvert sur le site du lycée Jules verne.		A toute la compétence "Equipements sportifs" : Les équipements sportifs seraient transférés à GC qui en assurerait toute la <b>gestion et le fonctionnement</b> . <b>Les personnels rattachés aux équipements seraient également transférés</b> . A cela se rajouteraient les points 1 et 2 précédents (actions de soutien).	Transfert et mise en réseaux des équipements pour optimisation de leur utilisation et gestion globale des besoins en équipements sur le territoire - Soutiens financiers			
	<b>Décision du conseil sur 1 et 2 pour passer une convention de mutualisation</b>					
	Accompagnements ou mutualisations possibles sans transfert de compétences mais sous forme de conventions avec les communes intéressées		Permettre des synergies à la carte sans transfert d'équipements à GC		19	5/ 1 abst
		Optimiser les moyens existants		19	5 / 1 abst	

# Culture

Libellé de la compétence actuelle (statuts de Guingamp Communauté)		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Impact de l'extension de compétences	Objectifs poursuivis	Validation par conseil municipal préciser option retenue		Forme de l'accord
					oui	non	
Favoriser l'enseignement des pratiques artistiques et culturelles d'intérêt communautaire. <b>A ce jour</b> l'école de musique	1	Gestion des équipements de lecture publique (bibliothèques)	Transfert de toute la <b>gestion</b> des bibliothèques à GC (fonctionnement)	Permettre le développement de la lecture publique par des interventions directes de GC	01	24	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	2	Gestion en réseau de toutes les salles culturelles communales	Mise à disposition des salles culturelles à GC qui en assume tout leur fonctionnement et gestion	Mise en place de synergies et utilisation du potentiel offert par le parc actuel	oui	non	
	3	Construction d'une salle culturelle de dimension communautaire ou de Pays		Doter l'agglomération d'un outil culturel de dimension Pays	oui	non	
	4	<b>Arts visuels</b> : exposition reconnues d'intérêt communautaire par leur envergure (développement de synergies) et/ou articulées autour d'actions de médiation, d'ateliers pédagogiques		Mise en œuvre d'une politique communautaire sur des axes ciblés et limités. - Conventions d'utilisation d'équipements culturels avec les communes pour mise en œuvre	01	24	
	5	<b>Spectacles vivants</b> : Programmation et diffusion de spectacles en direction de la jeunesse			oui	non	
	6	<b>Patrimoine</b> : actions de sensibilisation, d'interprétation du patrimoine en direction des scolaires - organisation journée du patrimoine à l'échelle communautaire			23	02	
	7	<b>Soutien</b> à la pratiques d'activités, actions et événements culturels du milieu associatif ou d'initiative communale reconnus d'intérêt communautaire			07	18	
	8	Contribution de GC à la conservation du patrimoine bâti communal classé et inscrit (10% de l'autofinancement communal)					
Accompagnements et mutualisations possibles sans transfert de compétences ni extension de l'intérêt communautaire mais par convention avec les communes			Convention de gestion uniquement catalogue en ligne et fonds documentaires pour les bibliothèques	Pas de transfert - convention communes intéressées	oui	non	Accord par simple décision de chaque conseil municipal
			Convention de gestion entre les communes pour mise en réseau des salles culturelles et/ou des bibliothèques	Pas de transfert d'équipement -convention entre les communes intéressées seulement	24	1 abst	
					oui	non	
					24	1abst	

# Enfance Jeunesse

Libellé de la compétence actuelle		Extension de l'intérêt communautaire	Objectifs poursuivis	Décision à prendre par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Création, organisation et développement de services, d'équipements et actions d'intérêt communautaire dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse. <b>A ce jour :</b> Les équipements multi-accueil et les actions, projets et interventions en direction des adolescents	1	Extension de l'intérêt communautaire aux actions et projets en direction des jeunes de <b>12 à 25ans</b>	Préciser le périmètre de la compétence. Notion d'adolescents trop floue	25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	2	Actions et projets en faveur de la petite enfance	Elargir le périmètre d'intervention de GC pour tenir compte des actions réellement menées ( RAM-aides aux structures)	25	0	
	3	Accompagnement financier de GC aux associations locales poursuivant une mission d'intérêt général	Préciser et clarifier la compétence pour les aides et subventions	25	0	
	4	Adhésion et appui financier de GC à la Mission Locale	Substitution de GC aux communes	25	0	
	<b>Transfert d'une nouvelle compétence</b>		<b>Objectifs poursuivis</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	
	Gestion du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance		Transversalité et territorialisation des actions	25	0	
	<b>Projet commun aux communes</b>		<b>Objectifs poursuivis</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	
	Mise en cohérence des activités proposées par les CLSH et les ALSH (programmation des activités et gestion des moyens humains)		Meilleure coordination des activités, rationalisation de l'offre d'accueil et harmonisation du niveau de service rendu	1	24	

# Enseignement supérieur

Libellé de la compétence actuelle (statuts de Guingamp Communauté)		Proposition d'étendre l'intérêt communautaire aux actions suivantes	Objectifs poursuivis	Validation par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
				oui	non	
Aide financière à la réalisation d'équipements		Simple élargissement de la compétence actuelle aux actions jugés d'intérêt communautaire dans les domaines <b>listés ci-dessous</b> :		25	0	Décision à la majorité qualifiée soit 2/3 au moins de tous les conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale ou inversement (1/2 conseils municipaux = 2/3 population)
	1	Soutien au renforcement de secteurs de l'enseignement supérieur dans les domaines de la recherche en lien avec le tissu industriel local et le secteur d'accueil et de soins gérontologiques	Développement d'autres formes de soutien à l'enseignement supérieur en dehors des seuls équipements	25	0	
	2	Soutien au renforcement de secteurs de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement des formations professionnelle en rapport avec les besoins du territoire		25	0	
	3	Accompagnement de projets structurants dans le cadre d'une convention partenariale fédérant les différents financeurs de l'enseignement supérieur	Clarifier le champ d'intervention de GC pour la réalisation d'équipements	25	0	
	4	Création d'une instance informelle de concertation et de suivi des sites d'enseignement supérieur	Aide à la promotion et au développement des filières	25	0	

# RH - Moyens informatiques

Fonctions/Moyens	Situation actuelle		Proposition de mutualisation de fonctions et/ou de mise en commun de moyens	Impact de la décision	Objectifs poursuivis -signature d'une convention	Validation par chaque conseil municipal		Forme de l'accord
						oui	non	
<b>Ressources Humaines</b>	Les fonctions RH sont assurées par les communes et Guingamp Communauté pour leurs besoins propres sans partage de services ou de moyens	1	Prestations de services assurées par GC sur des fonctions ciblées: Hygiène et sécurité - formation, informations etc..	Pas de regroupement ni de transfert de personnels mais conventions de mise à disposition de services ou parties de services de GC vers les communes	Optimiser <b>certaines</b> fonctions pour rationaliser les coûts à moyen terme et rechercher des synergies entre les collectivités	23	02	Accord par simple décision de chaque conseil municipal intéressé et de GC - adhésion individuelle - signature d'une convention et avis des Comités Techniques Paritaires
		2	Partage de services RH par regroupement entre GC et communes intéressées	gestion unifiée de services RH avec transfert des personnels et mise à disposition vers les communes pour l'exercice de compétences demeurant communales	Mutualisation intégrale des personnels des services RH concernés	oui	non	
<b>Moyens Informatiques</b>	Absence de partage de moyens - Aucune concertation sur les pratiques de gestion du parc informatique sur le territoire	1	Mutualiser le parc matériel et logiciels et certaines prestations de maintenances. Mise en place d'une politique d'acquisition/entretien commune	Pas de transfert mais un partage des moyens, une mise en commun de prestations, des achats groupés...	- Uniformiser le parc matériels et logiciels - Optimiser les achats et la gestion des contrats de maintenance - Développer des échanges entre collectivités pour le partage de logiciels spécifiques	oui	non	Accord par adhésion individuelle des communes intéressées sur décision du Conseil Municipal
						8	16 1 abst	